



1983 - 2013 BON ANNIVERSAIRE LES DAMADES !

05 EN DIRECT...
AVEC MARIE-CLAUDE GAREL

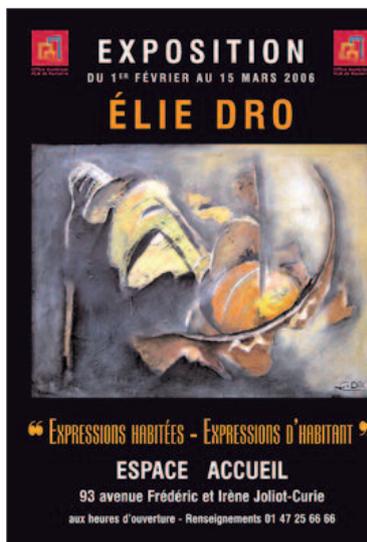
10 À VOTRE SERVICE
DEMANDEURS DE MUTATION,
Barème : calculez vos points





Nous avons appris le décès d'**Élie Dro**, survenu au mois de janvier dans sa quarante-deuxième année. **Élie**, artiste plasticien partageait sa vie entre la France et la Côte d'Ivoire où il était enseignant chercheur à l'Université d'Abidjan.

Les locataires de l'Office ont pu découvrir toute la richesse de sa peinture à l'occasion d'une des premières expositions organisées au siège de l'Office. **Élie** était locataire aux Provinces Françaises.



SAVELYS

**Entretien Dépannage
Chauffage**

GAZ, FIOUL, ÉLECTRICITÉ
Toutes Marques

DIRECTION RÉGIONALE ILE-DE-FRANCE

ZAC de la Montjoie - 1, rue de la Justice

93210 SAINT-DENIS LA PLAINE

Tél. Direction : 01 49 46 58 50

Fax : 01 49 17 59 29

Tél. Commercial : 01 49 46 58 65

Fax : 01 49 17 59 29

DÉSINSECTISATION DES PARTIES COMMUNES ET DES LOGEMENTS 2013, C'EST PARTI !

Retrouvez la date qui vous concerne sur le site internet www.omhlm-nanterre.fr à la rubrique «*les dates pratiques*».

En dehors de la campagne annuelle, si vous constatez la présence d'insectes, allez sans tarder le signaler à la loge de votre gardien. L'Office fera intervenir la société dans le cadre de la garantie.

De plus, un soin particulier doit être apporté au nettoyage de tous les éléments de cuisines et de salles de bains ainsi que l'électroménager (les cafards ont la mauvaise habitude de pondre leurs œufs à l'arrière des réfrigérateurs, cafetières...). Privilégiez la peinture dans les pièces humides : le papier peint a tendance à se décoller, même lorsque le logement est bien ventilé et c'est aussi un espace colonisé par ces insectes.

La désinsectisation (annuelle ou ponctuelle) combinée à un bon entretien de son logement n'endigera pas complètement le phénomène mais contribuera certainement à le limiter durablement.

« Cité-mag » publie les extraits d'une déclaration de l'Union Sociale pour l'Habitat qui unifie tous les organismes du logement social (publics ou privés), à propos de l'augmentation de 7% la TVA sur les travaux d'investissement dans le logement, à 10% en 2014 :

NON A LA HAUSSE DE LA TVA POUR LE LOGEMENT SOCIAL

1°) Ce serait pénaliser durablement l'effort de production et de réhabilitation : la hausse de la TVA pèserait plus lourd que l'ensemble des subventions d'investissement de l'État dont les organismes HLM bénéficient, rendrait impossible l'augmentation de la production de logements sociaux et très sociaux en locatif ou en accession, et compromettrait les travaux de réhabilitation et de rénovation urbaine. Alors que les coûts de la construction augmentent deux fois plus vite que les loyers depuis 10 ans, la hausse de la TVA ne viendrait que renforcer ce phénomène inflationniste.

3 points de TVA en plus c'est un surcoût de 450 millions d'euros.

2°) Sans compensation de l'État ce serait condamner le secteur à une double peine : Une TVA à 10 % se serait compensée par aucun mécanisme et condamnerait les organismes HLM à une double peine les obligeant à restreindre leurs efforts de production.

Le taux à 5 %, une aide justifiée sans effet d'aubaine.

3°) Ce serait remettre en cause un élément structurant du modèle HLM : Un taux réduit de TVA constitue une aide sans effet d'aubaine. Si on les supprime, les opérations ne se feront pas et l'État se privera d'une recette de TVA, même à taux réduit. Instaurer un taux réduit de TVA pour le logement social (5,5 % en 2013 et 5 % en 2014 est une nécessité).



▲ Résidence Komarov au Chemin de l'Île

FAISONS DU LOGEMENT POUR TOUS UNE GRANDE CAUSE NATIONALE !

Au total, le retour à un taux réduit de TVA (5,5 % aujourd'hui, 5 % demain) s'avère nécessaire (contrepartie des missions d'intérêt général du logement social), efficace économiquement, et juste socialement.

Il doit, en outre, être décidé tout de suite. Car de la programmation à la livraison, il faut environ trois ans pour construire un logement. La réussite du programme gouvernemental sur la durée du quinquennat se joue ici et maintenant.



▲ Résidence République au Petit Nanterre

EN VUE

DANS LE NUMERO D'AVRIL DE

« Cité-mag »

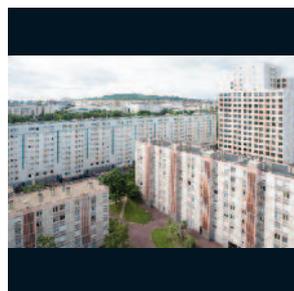
Vous trouverez, bien entendu, la traditionnelle présentation du Budget de l'Office, mais aussi les principaux grands travaux retenus pour 2013 par le Conseil d'administration sur proposition du Conseil Central de Concertation Locative qui se sera réuni, comme chaque année en mars pour examiner les demandes formulées au cours des dix réunions de concertation par les amicales de locataires du patrimoine..

Celui-ci aura du faire des choix, dans un contexte budgétaire toujours plus difficile.

En effet, les demandes exprimées par les techniciens, les locataires et leurs associations représentent, en termes de coût, plus du quadruple de l'enveloppe dont dispose l'Office pour améliorer son patrimoine.

Enveloppe diminuée, entre autres, par la taxe imposée par l'ancien Gouvernement en 2011, maintenue par le Gouvernement actuel pour réduire le déficit de l'Etat (près d'un milliard sur 3 ans, prélevé sur les organismes HLM) et la hausse de 1,5% de la TVA sur les travaux passant de 5,5% à 7% (10% annoncés pour 2014).

La liste des travaux retenus sera publiée dans le bulletin mensuel du mois de mai et sur le site de l'Office : www.omhlm-nanterre.fr.



N°34



05

EN DIRECT...

... AVEC MARIE-CLAUDE GAREL

10

À VOTRE SERVICE

DEMANDEURS DE MUTATION,

CALCULEZ VOS POINTS
ET SITUEZ VOUS DANS LE BARÈME

12

Parenthèse

BON ANNIVERSAIRE
LES DAMADES

14

ANRU

PROVINCES FRANÇAISES
RÉHABILITATION - CONSTRUCTION
DES MAISONS SUR LE TOIT, ÇA AVANCE !



▲ Terrasse 17



▲ Terrasse 10

En direct...

... Avec Marie-Claude GAREL

Comment définiriez-vous l'Office en 2013 ? Sa place dans la ville ?

Un Office dynamique, innovant, bâtisseur. Un organisme en phase avec son temps, qui s'inscrit résolument dans la politique volontariste municipale du logement.

Il est notamment l'outil privilégié de la ville dans son effort de maintien ou de développement de la mixité sociale avec la mise en œuvre de l'obligation pour les promoteurs de prévoir 40 % de logements sociaux dans leurs projets de construction à Nanterre.

Ça, c'est pour les demandeurs de logements, mais pour ceux qui habitent déjà le patrimoine de l'Office, quelle est la préoccupation principale de la Présidente et du conseil d'administration ?

Ce n'est pas seulement pour les demandeurs, car si l'Office continue à construire, il répond aux demandes de mutation internes à son patrimoine et élargit ainsi les possibilités de parcours résidentiel pour ses locataires sur l'ensemble du territoire de la ville où il possède des résidences dans presque tous les quartiers.

Je dirais que notre préoccupation principale, les administrateurs et moi-même, c'est de tendre en permanence à assurer l'équité de traitement entre tous les locataires, quel que soit leur lieu de résidence, qu'ils demeurent dans des cités anciennes comme les immeubles de la Source au Mont-Valérien ou dans des résidences « dernier cri » comme la Terrasse 11, près de la Préfecture.

Comment cela se traduit-il ?

Notamment au niveau du maintien en bon état du cadre de vie des locataires, de l'entretien et de la maintenance de leur immeuble. Le Conseil d'Administration veille, lors de l'adoption de son budget, après la concertation menée avec les amicales et la réflexion du Conseil Central de Concertation Locative, à ce que les grands travaux qui seront effectués dans l'année, soient suffisamment conséquents dans les résidences plus anciennes afin que tous les locataires bénéficient, in fine, de la même qualité d'habitat.



▲ Rénovation façades Berthelot

▼ Les Fontaines

Les loyers, les charges augmentent...

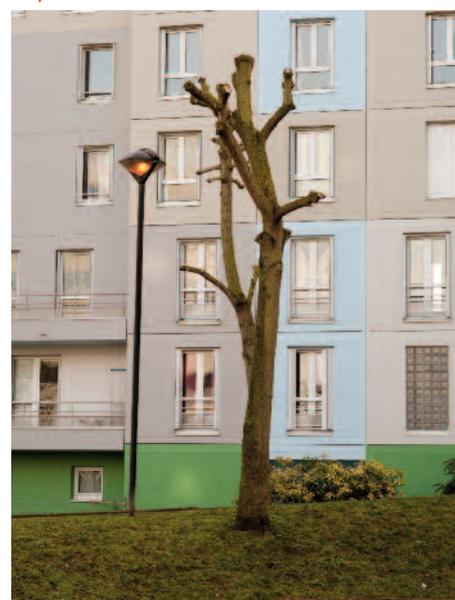
Pour ce qui concerne les charges, il faut bien admettre que l'Office n'est pas responsable de leur augmentation sur les postes les plus coûteux, comme l'eau, le chauffage, l'électricité des parties communes. Il se trouve « collecteur » pour les fournisseurs, et ce n'est pas lui qui fixe les prix.

Il est un des rares Offices à ne pas récupérer, comme la loi l'y autorise, les charges de gardiennage sur les locataires.

En revanche, concernant les loyers dont il est directement responsable, il faut rappeler que depuis sa création, en 1951, l'Office n'a jamais appliqué d'augmentation annuelle des loyers, supérieure à l'inflation. Elles ont même souvent été inférieures, comme c'est le cas cette année encore, à cette dernière (2%). L'Office pratique des loyers en moyenne inférieurs de 20 % au plafond réglementaire. Il est sans doute le seul bailleur social, au moins en Région Parisienne, à ne pas augmenter les loyers lors des relocations.

Ne pas peser trop sur le budget des familles, dont beaucoup sont modestes ou précaires, demeure une grande préoccupation du conseil d'administration.

L'Office ne peut évidemment pas pallier la baisse continue du pouvoir d'achat, qui s'accroît





populations que notre Office loge majoritairement.

Quelles ambitions pour l'Office, pour les années qui viennent ?

Continuer à construire, à offrir dans tous les quartiers de la ville une solution logement abordable et de qualité.

Si des mesures positives et attendues ont été décidées, notamment au niveau du renforcement de la loi SRU qui a porté à 25 % le seuil obligatoire du nombre de logements sociaux dans les communes de plus de 3500 habitants, on peut regretter la baisse des moyens financiers nécessaires à la construction de logements sociaux dans le budget de l'État.

En effet, il faut savoir que l'Office n'a vu aucun des dossiers construction déposés en 2012, financé par le Conseil général dans le cadre de sa délégation de l'aide à la pierre (crédits d'État).

Continuer à entretenir, embellir, moderniser le cadre de vie des locataires qui est aussi le patrimoine social appartenant à tous les Nanterriens. Mais là aussi les nuages s'amoncellent : la hausse de la TVA qui est passée de 5 à 7 % sur les travaux d'entretien et l'annonce d'un passage à 10 % en 2014 ! Les incertitudes concernant le maintien de l'exonération des Offices HLM de la taxe sur les propriétés bâties (TFPB). Autant de menaces sur la bonne maintenance de l'existant mais aussi sur les emplois générés dans le bâtiment. Je vous invite à vous reporter aux récentes

déclarations de l'USH (Union Sociale pour l'Habitat) que l'on peut trouver sur le site de l'Office (omhlm.de.nanterre.fr) et dans ce numéro de « Cité-mag » (rubrique « en vue »).

Continuer à agir pour entretenir, recréer ou créer du lien social dans les quartiers. C'est un des plus grands défis auxquels l'Office a à faire face. En effet, rien n'est possible, du point de vue de la cohésion sociale, de la solidarité, du recul du racisme et du communautarisme, de la citoyenneté, sans prise de conscience collective de l'appartenance à une même ville, une histoire commune, de refus de l'individualisme borné et étroit qui conduit au chacun pour soi, à l'égoïsme glacé et inhumain.

Continuer à construire

C'est la raison pour laquelle l'Office attache une importance particulière à l'existence de nombreuses associations actives, responsables, qui structurent l'action collective et font des locataires une force de proposition, de revendication permettant de gérer leur Office au plus près de leurs intérêts. C'est un enjeu essentiel des années qui viennent. On ne pourra renouveler, faire progresser l'idée du logement social sans l'implication directe, intelligente des locataires eux-mêmes, débarrassée de la logique de délégation qui fait attendre tout des élus, de la Direction de l'Office, de la police, etc...

L'avenir du cadre de vie des locataires est aussi l'affaire des locataires eux-mêmes.

Comment mieux les associer, leur permettre de mieux s'impliquer dans la

du fait des choix de politique budgétaire qui ne sont pas les miens.

On peut le constater, une politique qui se fixe l'austérité renforcée comme horizon indépassable, se traduit immédiatement par des conséquences négatives et cruelles pour les

▼ Lopofa



défense de leur Habitat?

En leur donnant tous les éléments de réflexion pour agir. Nous allons continuer à aller vers eux dans les réunions de quartier, leur donner toutes les informations, avec « Cité-mag », bien entendu, les différents supports de l'Office, le site internet... Dans le même esprit, la conception et la mise en place d'un barème de mutation, confirme sa volonté d'assurer toujours plus de transparence sur un sujet aussi difficile que celui des mutations dans le contexte de grave crise du logement qui touche notre pays.

Notre Office est le seul à avoir mis en place un tel dispositif à Nanterre et un des rares au niveau national.

En vous écoutant, on mesure combien toutes ces questions vous tiennent à cœur...

En effet, tous ces défis, ces enjeux, pour la Présidente de l'Office



▲ Patrice Marchal, vice-président de l'Office, président de la Commission d'attribution

que je suis, sont des défis majeurs et même s'il est souvent extrêmement difficile de répondre non à des demandes légitimes qui nous sont exprimées au quotidien, la bataille pour un logement de qualité pour tous reste un combat particulièrement intéressant à mener avec les locataires et les habitants de Nanterre.



▼ Visite de logement à Sainte Geneviève





Conseil local de Nanterre
66 rue des amandiers, 92000 NANTERRE
Tél. 01 47 21 60 99 - Fax. 01 47 21 26 81
Mail. cnl-nanterre@orange.fr
permanence sans rendez-vous
1er et 3ème mardi de chaque mois de 18h à 19h30

LES LOCATAIRES VEULENT DE LA SÉCURITÉ.

Nous constatons l'exaspération des habitants et le sentiment d'insécurité grandissant qui n'est malheureusement plus un sentiment mais un fait réel. Nous demandons de réelles mesures pour vivre tranquille.

C'est de la responsabilité de la police de savoir comment faire.

C'est de la responsabilité de la mairie de mettre en place des actions envers ceux qui sont auteurs de ces actes. C'est de la responsabilité des bailleurs de nous assurer la tranquillité de la « chose » louée.

Ces trois institutions doivent être, à leurs niveaux, les véritables acteurs de, de la lutte contre l'incivilité et la délinquance. Nous, nous sommes les victimes, ce n'est pas à nous de trouver les solutions.

Nous pouvons, et c'est normal, participer à la réflexion pour trouver ensemble ces solutions.

Pour cela, il faudrait une initiative de grande ampleur sur la ville qui réunisse tous les acteurs: ville, police, bailleurs et locataires

Ne laissons pas Nanterre se dégrader !!

Pierre BERNIÈRE & Daniel ROUSSEAU

TRIBUNE DES ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES LOCATAIRES



Les habitants des Provinces-Françaises ont été sollicités à se prononcer sur trois projets pour la réhabilitation de 488 logements et la construction de 64 maisons sur le toit.

La CGLL s'est fort engagée dans la concertation avec les locataires et elle se bat pour que les habitants, les usagers et leurs associations aient une place dans la conduite des projets dès la conception jusqu'à la gestion. Pour cela elle n'a pas hésité à questionner l'OPH et la Ville, sur la nécessité de mettre en place des dispositifs de qualité et des supports adaptés aux différentes étapes du projet et aux différents publics, afin de permettre une compréhension des enjeux à l'ensemble des habitants et des usagers.

Pour pérenniser la démarche de participation, jusqu'à la fin des travaux de renouvellement urbain de la cité, il est impératif, que l'OPH et la Ville promeuvent des actions destinées à écouter les habitants. Créer des ateliers thématiques avec les habitants et les usagers est reconnaître que nous passons d'un savoir qui se construit par l'usage à une expertise d'usage, reconnue et respectée, en tant que telle. Cela oblige à trouver des outils capables de donner du contenu à l'expertise et d'intégrer le contenu de l'expertise dans la conception et dans la conduite du projet.

Questionner les habitants sur leur vision de la ville et de son développement, conduit nécessairement à un vrai travail sur l'identité, sur la mémoire et sur la manière dont les habitants et les usagers s'approprient la ville.

Ferrazhugo.c@gmail.com
06 15 73 67 60
OMHLM - À l'attention d'Hugo FERRAZ
93 avenue Joliot-Curie 92000 NANTERRE



2% en plus pour les loyers dans le budget 2013, cela va accroître les fonds disponibles de l'Office HLM. Cet excédent devrait servir à aménager la climatisation de cette partie de l'habitat qui date de plusieurs dizaines d'années. En plus des économies de chauffage ces travaux apporteraient une diminution de l'émission de CO2, gaz à effet de serre.

La protection thermique a beaucoup évolué en plus de trente ans. La première disposition légale sur l'isolation des bâtiments est de 1974, date du premier choc pétrolier, et fut suivie d'autres de plus en plus exigeantes. Au final, la technologie thermique est devenue très performante et correspond aux objectifs ambitieux d'économie d'énergie de la loi Grenelle Environnement 1 du 24 juin 2009. Ainsi, en partant de diagnostics de performance énergétique pour chaque type de logements concernés, les travaux d'isolation nécessaires et le contrôle du bon fonctionnement de la ventilation mécanique contrôlée (VMC) devraient être faits.

Comme d'autres cités de Nanterre, les tours Aillaud du Parc sud construites dans la fin des années 70 n'ont pas encore fait l'objet de travaux de remise aux normes de l'isolation thermique. On est loin d'y bénéficier d'une température constante en toute saison malgré le chauffage collectif et le chauffage d'appoint. Sans ces aménagements, la charge de chauffage déjà lourde va continuer à s'aggraver avec la hausse prévue du prix des énergies fossiles...

Se loger dans une HLM serait normal, vu la flambée du prix de l'immobilier privé et la situation économique préoccupante de beaucoup, à condition que la vie y soit de qualité. Nécessairement, une éthique de locataires doit se maintenir ou se développer dans une pratique de proximité, le respect des autres, la propreté des espaces communs, la cohésion face à un problème commun, etc...

Cette éthique est une motivation principale pour La CLES qui est une association locale de locataires indépendante de toute idéologie et de tout clan.

Amina JOURDAIN,
représentante CLES
éluë des locataires.
amina.jourdain@fr

Barème mode d'emploi

Barème mode d'emploi

I - ANCIENNETÉ**DEMANDE DE MUTATION (A PARTIR D'UN AN)**

+ 2 pts par an

PRÉSENCE DANS LE LOGEMENT ACTUEL

Moins de 2 ans

0 pt par an

Plus de 2 ans et moins de 10 ans

+ 1 pt par an

Plus de 10 ans

+ 2 pts par an

II - OCCUPATION**OCCUPATION CONFORME**Typologie conforme
à la composition familiale

0 pt

SUR-OCCUPATION DU LOGEMENT

Couple – 30 ans dans T1

+ 2 pts

Couple + 30 ans dans T1

+ 4 pts

Célibataire + 30 ans dans T1

+ 4 pts

1 ENFANT OU ASCENDANT DÉCLARÉ

couple/monoparental dans un T1

+ 20 pts

couple/monoparental dans un T2

+ 15 pts

2 ENFANTS OU ASCENDANTS DÉCLARÉS

couple/monoparental dans un T1

+ 20 pts

couple/monoparental dans un T2

+ 15 pts

couple/monoparental dans un T3

+ 10 pts

3 ENFANTS OU ASCENDANTS DÉCLARÉS

couple/monoparental dans un T1

+ 20 pts

couple/monoparental dans un T2

+ 18 pts

couple/monoparental dans un T3

+ 15 pts

couple/monoparental dans un T4

+ 5 pts

4 ENFANTS OU ASCENDANTS DÉCLARÉS ET PLUS

couple/monoparental dans un T1

+ 20 pts

couple/monoparental dans un T2

+ 20 pts

couple/monoparental dans un T3

+ 18 pts

couple/monoparental dans un T4

+ 10 pts

couple/monoparental dans un T5

0 pt

VALORISATION DES DEMANDES DE LOGEMENTS PLUS PETITS

T3 vers T2 + 10 pts

T4 vers T2 + 20 pts

T4 vers T3 + 20 pts

T5 vers T2 + 20 pts

T5 vers T3 + 20 pts

T5 vers T4 + 5 pts

T6 vers T2 + 20 pts

T6 vers T3 + 20 pts

T6 vers T4 + 5 pts

T6 vers T5 + 5 pts

III - PARCOURS RÉSIDENTIEL**SECTEUR GÉOGRAPHIQUE DEMANDÉ**

Quartier Centre 0 pt

Quartier Mont Valérien 0 pt

Quartier Champs Pierreux + 2 pts

Quartier Chemin de l'Île + 2 pts

Quartier Université + 5 pts

Quartier Petit Nanterre + 5 pts

Quartier Préfecture + 1 pt

(Parc Nord – Aragon – Opéra – Terrasses) + 5 pts

Quartier Parc

(Aillaud – Fontenelles Nord – Lorilleux)

Voir le détail des résidences par quartier en page 3 (composition du patrimoine)**NOMBRE DE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE DEMANDÉ**

1 secteur 0 pt

2 secteurs + 2 pts

3 secteurs + 3 pts

4 secteurs + 4 pts

5 secteurs + 5 pts

6 secteurs et plus + 15 pts

IV - MINORATION DU BARÈME

1 refus - 4 pts

2 refus - 8 pts

3 refus - 16 pts

1983 2013

Le quartier avant les Damades



© DR SHN Nanterre

vue aérienne du quartier aux alentours de 1936-1937

On reconnaît l'école Jules Ferry avec d'un côté les garçons, de l'autre, les filles. Plus loin, la rue Paul Vaillant-Couturier traverse des champs et quelques pavillons. La circulation sur ce grand axe, très emprunté aujourd'hui, était certainement beaucoup plus tranquille...



Bon anniversaire, 30 ANS Les Damades !

l'Office ont été posées à l'entrée de chaque hall. Composée de 26 panneaux, elle mêle photos historiques prêtées par la société d'histoire de Nanterre, les archives de l'Office et des photos familiales de locataires des Damades.

Voilà un bon moyen de mieux connaître le quartier, n'hésitez donc pas à découvrir cette

LES DAMADES...

BON ANNIVERSAIRE !

Au moment où nous bouclons ce numéro, les initiatives festives du mois de février ont déjà commencé : de la belote organisée par l'amicale CNL suivi d'un repas de voisinage avec l'association la Soupe aux Cailloux le 8, en passant par l'atelier "dessine moi les Damades" destinés aux enfants de 4 à 12 ans avec l'aide de l'association "A2mains" et le centre social "Maison pour tous" le 13, les contes et récits de "Parole Vole" le 15, enfin la scène ouverte "nos voisins ont du talent" le 22, l'anniversaire de cette résidence est fêté dignement.

Les premières photos de l'exposition réalisée par



Atelier «Dessine moi les Damades»



Tournoi de belote

exposition "promenade". L'intégralité sera également exposée prochainement à l'Antenne du Mont Valérien.

Enfin, le grand final se déroulera le 23 mars. Rendez-vous à 14H00 au centre de loisirs des Damades pour le carnaval du quartier. La journée se terminera par un concert de l'orchestre de quartier.



Repas de voisinage avec l'Association Soupe aux cailloux



RÉHABILITATION - CONSTRUCTION DES MAISONS SUR LE TOIT, ÇA AVANCE !

Les locataires étaient venus nombreux à l'invitation de **Marie-Claude GAREL** le 31 janvier pour découvrir les trois projets en lice dans le cadre des travaux de réhabilitation des logements et des parties communes ainsi que la construction des maisons sur le toit.

Un jury, constitué par le conseil d'administration de l'Office (six représentants dont deux des locataires, trois de la Ville, un de la



SEMNA et six maîtres d'œuvre, dont un représentant de l'ANRU (État) a déjà émis un avis mais l'Office a souhaité également recueillir l'avis des locataires avant de choisir un lauréat.

Avant d'aborder directement ce sujet, **Marie-Claude GAREL** a évoqué l'état d'avancement des relogements qui est plutôt satisfaisant : l'immeuble Poitou est vide et devrait donc être démoli prochainement. Une famille est toujours présente allée d'Alsace et deux 9/11 allée de Bretagne.

Dominique DRUENNE, qui assiste l'Office depuis plusieurs années sur la procédure "conception-réalisation" et qui, par ailleurs, a été l'architecte de la première réhabilitation de la cité en 1986, a fait une présentation de chacun des projets de façon très intéressante pour les "non-initiés".

Avant dernière étape : elle sera consacrée à l'analyse des avis formulés. Ils contribueront à la réflexion en cours que mène **Marie-Claude GAREL**.

Dernière étape : le projet retenu sera présenté au conseil d'administration de l'Office le 28 février. Dès le lendemain, c'est-à-dire le 1er mars, les locataires seront informés du choix arrêté.



BRÈVES

POUR NE PAS PERDRE DE TEMPS

VOUS VOUS RENDEZ AU SIÈGE DE L'OFFICE POUR UN RENSEIGNEMENT, UNE ATTESTATION... N'OUBLIEZ-PAS DE VOUS MUNIR DE VOTRE RÉFÉRENCE LOCATAIRE (SITUÉE EN HAUT ET À GAUCHE DE VOTRE AVIS D'ÉCHÉANCE). CELA VOUS ÉVITERA UN TEMPS D'ATTENTE INUTILE À L'ACCUEIL ET FACILITERA LE TRAVAIL DE L'AGENT QUI VOUS REÇOIT.

PAIEMENT DU LOYER

LES LOYERS SONT PAYABLES À TERME « ÉCHU », C'EST-À-DIRE QUE VOUS VOUS ACQUITTEZ DÉBUT DÉCEMBRE DE VOTRE LOYER DU MOIS DE NOVEMBRE. SI VOUS AVEZ OPTÉ POUR LE PAIEMENT PAR CHÈQUE OU EN ESPÈCES, LES DATES D'ENCAISSEMENT CORRESPONDENT AUX QUATRE PREMIERS JOURS OUVRABLES DU MOIS.

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

UN MOYEN DE PAIEMENT TRÈS EFFICACE! LE PRÉLÈVEMENT INTERVIENT SUR VOTRE COMPTE BANCAIRE OU POSTAL LE 7 OU LE 14 DU MOIS.

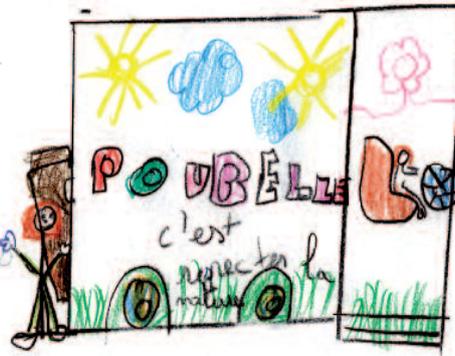
SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ, RIEN DE PLUS SIMPLE :

1/ TÉLÉCHARGEZ LE FORMULAIRE SUR LE SITE INTERNET DE L'OFFICE www.omhlm-nanterre.fr (ESPACE LOCATAIRE, RUBRIQUE DROITS ET DEVOIRS, COMMENT RÉGLER SON LOYER.

2/ ADRESSEZ UN COURRIER AU SIÈGE OU UN COURRIEL siege@ophlm-nanterre.fr. LE FORMULAIRE VOUS SERA RETOURNÉ.

3/ DEMANDEZ-LE À VOTRE ANTENNE OU VOTRE GARDIEN.

QUELLE QUE SOIT LA FORMULE CHOISIE, LE FORMULAIRE DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ, SIGNÉ ET ACCOMPAGNÉ D'UN RIB OU RIP. RETOURNEZ-LE AU SIÈGE DE L'OFFICE, SERVICE « GESTION LOCATIVE ».



Ramassage des gros objets

- Berthelot : jeudi 28/03 - 25/04
- Joliot-Curie & Amandiers : samedi 09/03 - samedi 13/04
- Heudebert & Sainte-Geneviève : vendredi 01/03 - 05/04
- Square, Cinémas, G. Péri, Castel Marly & Jules Gautier mercredi 06/03 - 03/04
- Zilina, Paul Morin & Guignons : mardi 05/03 - 02/04
- André Doucet, Grands Buissons, & Moulin Noir : jeudi 07/03 - 04/04
- Greuze, Colombe & Étang : mardi 19/03 - 16/04
- Champ aux Melles, Champs Pierreux, Carriers, Fontaines & Abbé Hazard : vendredi 22/03 - 19/04
- Petit Nanterre : mardi 12/03- 09/04
- Provinces Françaises, Jeanne d'Arc & République : mercredi 13/03 et 10/04
- Damades, Source & Sabatier : samedi 16/03 - 20/04
- Félix Faure & 4 Chemins samedi 09/03 et 13/04
- Mont Valérien & Paul Vaillant-Couturier : samedi 30/03 et 27/04
- Lorilleux, Fontenelles & tours Aillaud : mardi 20/03 - 17/04
- Parc Nord, Aragon & Opéra : mardi 19/03 - 16/04

LA TERRE

Saison 2012-2013

Concerts d'accordéon,
de musique irlandaise
ou africaine...

À la Maison de la Musique
de Nanterre et dans
des lieux de vie de la ville
(bars, centres sociaux,
lieux associatifs),
des musiciens du monde
viennent à votre rencontre.
C'est pour vous

(et c'est souvent gratuit) !

Information : **39 92**

ou **www.nanterre.fr**

Rejoignez la Maison de la musique
sur **facebook**.

Accès : RER A Nanterre-Ville
(sortie n°3, rue Maurice-Thorez,
7 min. à pied)



EST A NOUS.



hauts-de-seine
CONSEIL GÉNÉRAL



MAIRIE DE NANTERRE